



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 08 juillet 2020

OBJET :

DE-20-07-1-30) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE
HABITAT ET HUMANISME POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 9
LOGEMENTS SOCIAUX (PLAI) SIS 8, RUE VICTOR BASCH A VINCENNES

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 25 juin 2020 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200708-lmc1H7373H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/07/2020
Date de Publication : 15/07/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2252-1 et L2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1^{er} octobre 2019;

Vu la réalisation par la Société Habitat et Humanisme d'une construction neuve de 9 logements sociaux (PLAi), sis 8, rue Victor Basch à Vincennes ;

Considérant la demande de la Société Habitat et Humanisme d'obtenir une subvention pour surcharge foncière d'un montant de trois cent quinze mille euros (315.000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant qu'en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière octroyée par la Ville, la société Habitat et Humanisme s'engage à lui attribuer un droit de réservation de 2 logements pour une période de 60 ans ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 03 juillet 2020,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 03 juillet 2020,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Attribue à la Société Habitat et Humanisme une subvention pour surcharge foncière d'un montant de trois cent quinze mille euros (315.000 €) pour la réalisation d'une construction neuve de 9 logements sociaux (PLAi) sis 8, rue Victor Basch à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé